

Nos industries manufacturières qui se développent rapidement ont aussi un besoin croissant de matières premières que pourront leur fournir en grande partie les pays consommateurs de nos produits. Vos pétitionnaires croient que parmi les pays avec lesquels se fait ainsi un échange de trafic, l'Empire Britannique tient le premier rang par le chiffre des affaires, et que la diversité de climats et de produits réserve à cet échange un accroissement rapide et pour ainsi dire illimité.

Le commerce du Dominion avec les Etats-Unis n'est inférieur qu'à celui que nous avons avec l'Empire britannique; son développement nous est d'une grande importance, mais vu la similarité de la plupart des produits des deux pays, il est probable que ce commerce n'est pas susceptible d'une aussi grande expansion que l'échange de trafic avec l'Empire.

Que vos pétitionnaires désirent vivement favoriser et développer le commerce du Canada avec l'Empire, avec nos puissants voisins les Etats-Unis et avec le reste du monde partout où l'occasion se présentera de le faire, et ils croient que par des concessions mutuelles, et l'adoption de mesures propres à établir sur de nouvelles bases les relations commerciales entre les diverses parties de l'Empire britannique et entre l'Empire et les nations étrangères, on pourrait obtenir des résultats avantageux, importants et durables; et que le maintien des restrictions imposées au Canada et aux autres parties de l'Empire par le régime dit des nations favorisées oppose un obstacle injustifiable à la réalisation de ce grand objet.

Le Sénat et la Chambre des Communes prient donc humblement Votre Majesté de prendre les mesures nécessaires pour dénoncer et abroger les dispositions mentionnées, contenues tant dans les traités avec le Zollverein Allemand et le royaume de Belgique que dans ceux avec les autres nations à l'égard desquelles ces mêmes dispositions sont en vigueur.